que des cœurs belges battent dans nos poitrines !

« Nous espérons que vous accueillerez favorablement notre demande, et cet acte de clémence, joint à la sincérité des vœux que nous ferons dans l'élan de notre reconnaissance influera sur votre bonheur, celui de votre royale famille et celui du peuple que vous gouvernez et gouvernerez encore longtemps

» Nous osons nous nommer, de Votre Majesté.

» *Les sujets reputantats.* »

(Suit la liste couverte de nombreuses signatures. Tous les signataires ont fait élection de domicile pour la circonstance, 17, rue de Fontenoy, à Lille.

Un enfant écrasé. — Nous avons relaté mercredi l'accident dont avait été victime un jeune enfant de six ans et demi, Arthur Dugardin. Ce pauvre enfant a succombé dans la nuit aux suites de ses blessures.

Vol d'une bicyclette. — Lundi, vers huit heures du soir, M. Salez, caissier de la Nouvelle Pharmacie, rue Faidherbe, s'est aperçu qu'on lui avait enlevé sa bicyclette qu'il avait remisée dans le couloir de l'établissement. Il a porté plainte au commissariat de police du troisième arrondissement.

Mercredi matin, M. Vandeportal, brigadier de police du 6e, vit un jeune homme, Charles Bracke, âgé de vingt ans, repris de justice dangereux, demeurant rue d'Austerlitz, 70, pédaler dans les rues du quartier. Il flairait que sa machine ne devait pas lui appartenir ; il l'arrêta, le conduisit au poste et, renseignements pris, il fut reconnu que la bicyclette était celle de M. Salez.

Bracke a peut-être encore d'autres choses sur la conscience.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Richard, officier d'instruction publique, ancien directeur de l'école de la rue Fénélon, à Lille. M. Richard, qui avait dirigé cette école pendant près de 30 ans, avait pris sa retraite il y a 18 ans.

Les grèves à Lille. — Aucun changement, jeudi. — Un nommé Joseph Starquit, empercheur, demeurant rue Monge, 23, a été battu pour avoir, dans un estaminet de la rue Bassuel, porté des coups à un surveillant de la filature Paul Leblanc et l'avoir menacé de mort.

Un abus de confiance à Lille. — Des agents de sûreté ont arrêté, mercredi soir, un sieur Du Fief et sa maîtresse, Juliette Fremaux, qui étaient recherchés pour un vol de 500 fr. commis à Valenciennes. M. Broigne, commissaire de la sûreté, les a fait écrouer à la disposition du parquet.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Réponses à l'« Egalité »

Roubaix, le 17 juin 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Je vous communique deux lettres que je fais signifier à l'*Egalité*, ce journal n'ayant refusé l'insertion de la première, destinée à répondre à ses attaques.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

JULES NOYELLE.

« Roubaix, le 16 juin 1896.

» Monsieur le Rédacteur en Chef,
de l'*Egalité*,

» A propos d'un article que j'ai fait insérer dans le *Journal de Roubaix*, votre numéro de ce matin me décoche quelques-unes de ces épithètes dont vos rédacteurs ont toujours un stock en réserve, à défaut d'arguments à opposer à leurs adversaires.

» Vous me décernez le qualificatif de pique-assiettes ; vous avez sans doute voulu m'assimiler aux hommes édiles de Roubaix, ne manquant aucune occasion de prouver que la majorité au moins de notre Conseil municipal est toujours prête à assister aux banquets de pompiers et autres festins ou l'on dîne à l'œil.

» Je recuse ce compagnonnage et de même que votre ancien protégé, le conseiller démissionnaire Coupez, écrivait récemment qu'il n'avait au cours de son mandat aplotie ni les tramways, ni les places de marché, ni les théâtres, ni les spéculations de terrains, je vous déclare que je n'ai jamais été le pique-assiette de personne : je vous défie de prouver le contraire et je souhaite, sans oser l'espérer, que beaucoup de vos partisans puissent en dire autant.

» Vous me donnez aussi comme un pourfendeur ; si par là vous me fournissez l'occasion de constater que j'ai contribué pour mes part à vincer de leur siège vos amis Culine, Carrette, Brifiaut et Desbarbieux au profit de citoyens moins intéressés à berner les ouvriers, vous reconnaîtrez que je n'en ai jamais réclamé le mérite.

» Les pourfendeurs sont ceux qui à la veille du scrutin du 11 avril dernier me menaçaient des coups des disciples, à défaut de la « griffe » du « Maître », et que je n'ai pas reçus.

» Ces pourfendeurs, je le répète sans gasconnade aucune, je ne les ai jamais craints ; ils ne m'empêcheront jamais, quand il m'en prendra envie, de les démasquer vis-à-vis du corps électoral, et point ne sera besoin pour cela que j'emploie leurs procédés de discussion.

Agréez, Monsieur, mes salutations.

» JULES NOYELLE.

» J'ose espérer que vous voudrez bien insérer mes lettres ainsi que vous l'avez fait de l'attaque.

Roubaix, le 17 juin 1897.

» Monsieur le Rédacteur en chef
de l'*Egalité*,

» Au lieu d'insérer ma réponse à vos épithètes gratuites, votre journal m'en adresse aujourd'hui une série de nouvelles sous la signature L. B.

» Pour vos rédacteurs, tous ceux qui défendent avec conviction des idées autres que les leurs sont de plats valets, c'est convenu.

» Cette façon de polémiquer doit évidemment être très *intelligente, car elle n'impose pas à ses auteurs l'obligation* de remplacer les injures par des arguments.

» Quand un adversaire vous a *trop sensiblement* atteint de sa logique, on se contente de la déclarer bête, sans la citer bien entendu, et pour peu que l'on dispose d'un auditoire aveugle, l'on prend facilement devant lui les apparences de la raison.

» Ce sont ces apparences que je veux vous ôter par l'insertion forcée de mes réponses ; si tous ceux que votre journal attaque a grand renfort d'injures, usaient de mon procédé, les L. B. y regarderaient à deux fois avant d'invectiver leurs adversaires.

» Vous pensez bien qu'il m'est indifférent d'être injurié par un L. B., mais en m'appelant plat valet il m'a fourni l'occasion dont je veux profiter de constater dans vos colonnes que je n'ai pas, moi, renoncé à mon indépendance : je ne suis, moi, l'esclave de personne, et je dénie le droit de m'adresser semblables qualificatifs à ceux qui pour entrer dans le parti guesdiste ont dû siguer l'abandon de leur volonté et appellent Jules Guesde « le Maître ! »

» Est-ce bien à eux qu'il convient d'appeler leurs contradicteurs des valets, citoyen L. B.?

» Agréez mes salutations. » Jules NOYELLE. »

A quand la visite ?

Roubaix, 17 juin 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Depuis près de trois mois que la nouvelle loi sur les fraudes de beurres et margarines est promulguée, il n'y a pas encore eu de visites faites dans Roubaix-Tourcoing et les environs, ce qui permet à des marchands peu scrupuleux de faire une concurrence déloyale aux marchands qui ont à cœur de ne vendre que de la marchandise véritablement pure.

Avis à qui de droit.

Comptant sur votre bienveillance habituelle pour insérer ma lettre dans votre estimable journal.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes sentiments distingués.

Pour le Syndicat des vrais marchands de beurre.
Le Secrétaire, F. G.

A propos de l'incident du Touquet

Touquet-Wattrelos, le 17 juin 1897.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*.

Dans la relation que vous avez donnée de l'incident survenu au commencement d'avril et dans lequel j'ai été blessé par le préposé de douanes Delbecque, il s'est glissé une inexactitude que je vous serais reconnaissant de rectifier.

Quand le fait s'est produit entre le douanier et moi, il y avait, non pas un rassemblement, mais simplement un groupe composé d'une vieille femme, de ma femme portant un jeune enfant sur les bras et de moi. C'est dans ce groupe que le douanier, qui était ivre d'ailleurs, a déchargé son revolver.

Ceci dit pour rétablir la vérité des faits.

Veuillez agréer, etc. François CATTEAU.

Concerts et Spectacles

Fanfare de trompettes « Les Enfants du Nord » de Roubaix. — La fanfare de trompettes, les *Enfants du Nord* donnera un concert *dimanche prochain*, 20 juin, de 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2 sur la place Carnot à Douai, sous la direction de M. Alphonse Bosschart.

Les sociétaires sont priés d'assister à la dernière répétition samedi soir, 19 courant, à 9 heures très précises. Le départ a lieu dimanche pour Douai à 1 heure. Réunion à la gare, en grande tenue.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille — *Audience du jeudi 17 juin 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — LES BATAILLES ET LES RIXES. — I. — Le mardi 4 mai, vers une heure de l'après-midi, Jules Vandenberghe, sortait de dîner chez ses beaux-parents avec ses beaux-frères, Eugène et François Moens : ces personnes demeurent cour Bony, rue des Anges.

Leur étonnement fut grand lorsqu'ils virent deux individus, Désiré et Adolphe Vanderauwera, armés de bâtons, les suivre d'assez près. Rue Jacquart, plusieurs autres individus se joignirent à eux, et tous ensemble, ils assaillirent les paisibles promeneurs. Ceux-ci furent assez grièvement blessés, et, en particulier, François Moens, reçut des coups tellement violents à la tête que le pauvre homme tomba baigné dans son sang. En voyant ce qu'ils avaient fait, l'un des agresseurs s'écria : « Il est mort : fions en Belgique. »

Ils parvinrent à passer la frontière ; mais deux jours après, trois de ces individus furent arrêtés à Roubaix ou ils étaient rentrés : ce sont Adolphe et Louis Vanderauwera et Emile Debeuquoy.

La veille, dans la soirée, il y avait eu déjà une scène entre tous ces gens : l'un des frères Moens était allé chez les Vanderauwera chercher sa femme qui y demeurait depuis quelque temps.

Voici les peines infligées par le Tribunal : Six mois à Désiré Vanderauwera, 25 ans, gazier à Roubaix, par défaut ; deux mois à Adolphe Vanderauwera, 20 ans, couvreur, ainsi qu'à Louis Vanderauwera, 18 ans, journalier ; un mois à Emile Debeuquoy, 17 ans, apprêteur.

II. Y avait, dit-on, d'autres individus dont il n'a pas été possible d'établir l'identité.

Il. Pierre Belaconcorde, 39 ans, tisserand à Roubaix, s'est pris de querelle le 17 mai, à la buvette Deleroix, rue St-Amand, avec le sieur François Demoor, cabaretier boulevard de Belfort. Celui-ci réclamant à un sieur M..., ami de Belaconcorde, paiement d'une dette contractée quelques jours auparavant.

Cette réclamation ne plut pas à Belaconcorde qui, saisissant une chope, en frappa à la joue M. Demoor. Ce dernier a été malade pendant plus d'un mois.

Belaconcorde est condamné à 3 mois de prison.

POUR AVOIR OUTRAGÉ l'agent Merhaeghe, cour de l'Aigle d'Or, à Roubaix, le 13 juin dernier, Lambert Vits, trente-neuf ans, tisserand, s'entend *infliger huit jours de* prison.

— *Pour le même délit*, un mois de prison et 5 francs d'amende à Edouard Toussaint.

CHARGÉ PAR SON PATRON, M. Haesebrouck, négociant à Roubaix, de toucher plusieurs factures, Jules Ducrot, trente-un ans, voyageur de commerce, s'est approprié une somme de 146 fr. 40 qui lui avait été payée, le 14 avril, par Mlle Hequette, couturière à Linselles.

Il s'est sauvé en emportant les vêtements qu'un ami obligeant, M. Jules Marais, lui avait prêtés pour qu'il put se présenter sa place. Coût : six mois de prison et 25 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Marie Colombier, mendicité, un mois ; Marie Desmul, 12 ans, et Marie Tonneau, 11 ans, mendicité, remises à leurs parents, ceux-ci sont déclarés civilement responsables ; Edouard Decottignies, mendicité, 24 heures de prison ; Maurice Deconinck, 21 ans, apprêteur à Roubaix, infraction à un arrêté d'expulsion, un mois.

Maria Triquet, fraude à Wattrelos, 6 jours avec sursis et 500 francs d'amende. — Isabelle Olivier, 26 ans, journalier à Wattrelos, fraude, 24 jours et 500 francs. — Constant Decock, 21 ans, tisserand à Roubaix, rue de Jemmapes, 6 mois de prison et 1000 francs d'amende, pour fraude à Wattrelos avec des inconnus.

Henri Belem, 21 ans, cordonnier, 2 mois, sur opposition, pour escroqueries en mai 1897, à Wattrelos et à Croix, au préjudice de Mme Liénard et de Mme Vandebaeghe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 17 juin 1897

L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de MM. Duthy, *greffier* et Buns, huissier audencier ; M. Chapé, commissaire de police, occupe le siège du ministère public

Un grand nombre de curieux se pressent dans la salle.

Le rôle est assez peu chargé.

L'AFFAIRE HÉLYNCK

L'exhibition du drapeau rouge

Cette affaire, remise à huitaine, à la dernière audience, sur la demande de l'inculpé, est revenue hier devant le tribunal. On sait qu'il s'agit d'une contravention dressée le lendemain des *élections municipales*, à la charge de M. *Arthur Hélynck*, nouvel élu, qui avait arboré à sa fenêtre une bannière rouge.

L'huissier audencier appelle « Hélynck Arthur ».

Le conseiller municipal socialiste, habillé à la dernière mode, redingote noire et pantalon clair se présente à la barre en même temps que son défenseur, M. Siauve-Evaussy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*.

M. le Juge de Paix. — Vous voyez ce que c'est que de faire des *niches* à la police, vous êtes obligé de vous déranger et de faire déranger des personnes dont le temps est précieux.

La parole est alors donnée à M. Siauve-Evaussy.

Celui-ci constate d'abord que *les faits reprochés sont insignifiants* et banals. Il prouve ensuite que l'emblème n'était pas un drapeau, mais une bannière. Le commissaire qui a verbalisé est d'ailleurs d'accord sur ce point, ajoute-t-il.

M. le Juge de Paix. — La bannière était placée au premier étage de la maison de l'inculpé et d'en bas il était impossible de bien voir.

Le défenseur continue son plaidoyer en insistant sur ce point que le commissaire s'est trouvé en face d'un étendard de société et non d'une oriflamme de parti. Il sait très bien qu'en fait la guerre au *rouge*, mais il déclare qu'il n'a pas l'intention de faire une thèse sur cette couleur.

M. le Juge de Paix. — Oh ! nous l'aimons aussi le *rouge*, mais quand il est allié au *bleu* et *blanc*.

Le défenseur. — Le drapeau rouge n'est pas l'apanage des socialistes : le drapeau d'affranchissement d'Etienne Marcel était rouge.

M. le juge de paix. — Mais M. Hélynck n'avait plus rien à affranchir.

M. Siauve-Evaussy. — Nous devons continuer à réclamer d'autres libertés.

D'ailleurs le drapeau rouge n'a pas un caractère anti-patriotique.

Puis le rédacteur du *Réveil* cite un arrêt de la cour de cassation disant qu'on ne peut pas assimiler un étendard de société à un drapeau.

M. le Juge de Paix. — C'est exact, mais il y a un considérant qui dit *qu'on doit tenir compte de la pensée de la personne qui* a arboré l'étendard.

Le défenseur avoue que la société « La Chorale Enfantine » dont la bannière est incriminée, n'est pas autorisée et que, fondée en 1897, elle a disparu depuis. Mais il ajoute que l'inculpé n'a pas le caractère à faire des *niches* à la *police*.

« Il a arboré un étendard rouge, parce qu'il en avait un, s'il avait eu un drapeau tricolore il s'en serait servi. »

M. le juge de paix. — Quel malheur !

M. Hélynck était déjà un triomphateur, il aurait dû se montrer plus sage que jamais puisqu'il venait d'être élu conseiller municipal.

M. Siauve-Evaussy termine la défense en demandant au tribunal de renvoyer l'inculpé des fins de la plainte.

L'affaire est mise en délibéré.

***

LES DISCIPLES DE BACCHUS. — Comme toujours un certain nombre de fervents de la *dive bouteille défilent devant le tribunal*. Cette fois, constatation triste à faire, les femmes sont en majorité.

Un monsieur décoré, qui a été pris en train de *lever le coude* un peu trop fort, est sévèrement réprimandé par M. le Juge de Paix.

« Comment, lui dit celui-ci, vous portez une décoration et vous vous enivrez ?

» Ça n'empêche pas les sentiments », répond froidement l'inculpé.

LES FRÈRES ENNEMIS. — Deux frères qui ne s'entendent pas se sont disputés et l'un d'eux a frappé son adversaire d'un *coup de poing dans l'œil*.

L'inculpé est condamné à une amende équivalant à trois journées de travail.

UNE PARTIE DE PINSON QUI FINIT MAL. — A la suite d'une partie de pinson une rixe a eu lieu et l'un des combattants a porte plainte contre son *concurrent*.

Le tribunal tranche le différend en prononçant une condamnation de 1 fr. d'amende contre l'inculpé.

UN AGENT DÉRANGÉ DE SES NIDS. — Le jour des élections dernières, un jeune homme de vingt ans s'est porté à des voies de fait sur un adversaire politique avec qui il avait eu une discussion.

Il est condamné à un jour de prison.

L'audience est levée à onze heures.

NORD

Les troupes campées sous les tentes aux manœuvres des 1er et 2e corps. — Le ministre de la guerre fait connaître que les troupes des 1er et 2e corps d'armée, appelées à prendre part, cette année, aux manœuvres d'armée, feront usage de la tente. A cet effet, il sera délivré des sacs, toiles-abris, à raison de 75 par compagnie et 40 par batterie.

Soldats malades à Douai. — Si les renseignements recueillis sur cette affaire d'empoisonnement sont exacts, il paraît de plus en plus probable que le commencement d'*intoxication dont furent victimes* soixante-quatre soldats de la 58 compagnie d'ouvriers d'artillerie, à Douai, était dû à l'ingestion de viande de conserve altérée.

Un incendie à Esquerchin. — Un incendie a détruit un magasin de menuiserie contenant une grande quantité d'outils et un hangar contenant du bois à façon à M. Brulin, entrepreneur. Les pertes sont évaluées à 4.000 francs ; elles sont couvertes par une assurance.

Une disparition mystérieuse à Raimbaucourt. — Mardi dernier, vers une heure de l'après-midi, Mlle Amélie Debruille, âgée de 40 ans, était allée à *La Motte du Moulin*, pour y couper quelques bottes d'herbe.

Comme elle n'était pas rentré au soir, sa mère alla à sa recherche. Quelle ne fut pas sa surprise de ne trouver que les sabots de sa fille à côté de la faucille.

Malgré toutes les recherches faites dans les environs, la demoiselle n'a pas été retrouvée. Elle est d'un esprit faible et on croit qu'elle a été victime de quelque odieux *forfait*.

Cette disparition fait l'objet de nombreux commentaires.

Une sauvage agression à Corbehem. — Un jeune homme de 24 ans, Emile Tromby, a été trouvé presque mourant sur la berge de la Scarpe, à Corbehem. Il résulte de l'enquête que le pauvre garçon a dû être affaqué et roué de coups par plusieurs individus.

La victime est toujours dans le même état de prostration, de sorte qu'il a été impossible de l'interroger.

Dunkerque. — *Nominations dans le génie.* — Le colonel du génie Sorel, de Toul, est nommé directeur à Dunkerque. M. Bouic, directeur à Dunkerque, est désigné pour commander le 1er régiment à Versailles. Le chef de bataillon Bloch, chef du génie à Valenciennes, passe à Rennes.

Raismes. — *L'interdiction des processions.* — M. Lepez, député, maire de Raismes, vient de prendre le singulier arrêté qui suit :

» Attendu qu'à la suite d'incidents récents, il s'est produit dans la commune des divisions profondes qui ne pourraient qu'être aggravées par des manifestations publiques ayant un caractère religieux ; que dans ces conditions, il y a lieu de craindre que les processions ne deviennent une cause de troubles *et de désordres; attendu qu'il importe* d'assurer l'ordre et la tranquillité publique,

» Arrêtons: Article 1er. — A partir de ce jour, les processions sont interdites sur tout le territoire de la commune de Raismes.

Une affaire d'abus de confiance à Douai. — Lundi dernier, M. Hilson, négociant, rue Morel, à Douai, constatait à un de ses employés, un sieur P..., âgé de 19 ans, originaire de Valenciennes, une somme de 1,300 francs que celui-ci a en partie détournée, en prenant la fuite.

Un bébé de deux mois mort d'insolation. — Une femme de Bevillers, près de Cambrai, obligée de travailler sur les champs, avait placé son enfant près d'elle dans une partie de trèfle ; l'enfant, âgé de deux mois, a eu une insolation et en est mort.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Un maire suspendu de ses fonctions.* — Le préfet du Pas-de-Calais a pris un arrêté suspendant M. de Rocquini, maire de Vieil-Hesdin, pour refus de laisser afficher dans sa commune le discours de M. Brisson.

Le jubilé de la reine Victoria. — D'après une communication qui vient de lui être adressée par les Compagnies du South-Eastern-Railway et du Chatham and Dover Railway, la Compagnie du chemin de fer du Nord prévient le public qu'en raison du jubilé de S. M. la reine d'Angleterre, aucune livraison de colis ne sera faite à Londres le 22 juin.

Aucun bateau de marchandises ne sera expédié de Boulogne dans la soirée du 21 et dans la nuit du 21 au 22 juin.

Les Chatam décline toute responsabilité pour les marchandises sujettes à détérioration qui lui seraient remises à Calais le 21, dans la soirée et dans la nuit du 21 au 22.

Un incendie au faubourg du Haut-Pont à Saint-Omer. — Mercredi matin, un incendie s'est déclaré dans un magasin aux fourrages situé au-dessus d'un vaste hangar attenant aux écuries et à la *fabrique de vinaigre* et moutarde de M. Vignon-Blay, faubourg du Haut-Pont.

Une compagnie de sapeurs-pompiers, un piquet du 21e dragons et toutes les autorités civiles et militaires de St-Omer se rendirent sur les lieux aussitôt que l'alarme fut donnée.

Les dégâts sont considérables.

Un incendie à Setques. — Mercredi, dans l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré dans la fabrique de papiers de Setques, appartenant à M. Cauonne-Verschave.

Malgré tous les secours, la fabrique a été complètement détruite. La cause du sinistre est inconnue. Les dégâts sont très importants.

CONSEIL MUNICIPAL DE WATTRELOS

Séance du mercredi 16 juin 1897 (Suite)

Demandes de suppléments de traitements

Le facteur des postes, M. Bailleul, a fait une demande d'appointements supplémentaires. Le rapport de la commission des finances, présenté par M. Quesnoy, conclut au rejet de cette demande, le traitement des facteurs étant imputable à l'administration des postes. Le Conseil adopte les conclusions de la commission.

M. Quesnoy lit un autre rapport de la même commission tendant à rétablir l'indemnité de cent francs pour déplacement qui était payée au receveur municipal, M. Lallemand, et qui lui a été supprimée pour le précédent exercice.

M. Bulfoni fait observer que le traitement de M. Lallemand est assez élevé pour que la commune n'ait pas à lui accorder un supplément, et que, puisqu'on a rejeté la demande précédente d'un facteur dont les appointements sont bien moins très, il est d'avis que celle du receveur municipal soit également rejetée.

Le Maire, M. Bien et plusieurs conseillers font remarquer que la comparaison ne peut pas être établie ; que le facteur est chargé de transporter par corbillard, service qui serait gratuit pour les familles qui en feraient la demande.

La solution de cette question est renvoyée à une prochaine séance.

La « Pedale Wattrelosienne » ayant demandé un subside pour un rally-paper qu'elle se propose d'organiser dans la commune, M. Bonny appuie cette demande en faisant ressortir les avantages et les agréments de cette fête et le conseil vote à cet effet un subside de cent francs à prélever sur le crédit de trois cents francs inscrit au budget pour les fêtes publiques.

Projet de budget pour 1898

Le Conseil approuve un projet de budget pour 1898 que lui soumet le maire, prévoyant en recettes ordinaires et extraordinaires une somme de 166.388 francs 37 et en dépenses ordinaires et extraordinaires une somme de 166.389 fr. 69. Cette *dernière est majorée par certaines augmentations proposées* et adoptées dans le cours de la lecture des articles.

M. Delrez présente une observation à propos d'une somme de six cents francs inscrite en dépenses pour la distribution des télégrammes dans la commune. Il reconnaît la nécessité *dans laquelle s'est trouvée la ville de voter d'abord trois cents* francs pour assurer cette distribution ; mais il estime que ce service incombant à l'administration des postes et télégraphes la municipalité aurait dû se reserver de ne pas aller au-delà de cette dernière somme.

La majorité du Conseil est d'avis que la *commune ne doit* assumer les frais d'un service dont une administration perçoit les revenus et il est décidé qu'une demarche serait faite auprès des Postes et Télégraphes pour qu'ils se chargent de la distribution en question.

Sur la proposition de M. Labbe, le Conseil vote des remerciements au Comité roubaisien du « Souvenir français » qui a envoyé une couronne pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Wattrelos morts au service de la patrie.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a déjà fait envoyer les remerciements de la municipalité et qu'il y fera transmettre ceux que vient de voter le Conseil.

La séance est levée à onze heures.

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire jeudi soir, sous la présidence de M. V. Vincent, *maire*.

Quinze conseillers sont présents.

Budget additionnel de 1897. — M. le Maire annonce qu'il a terminé le budget additionnel, mais que quelques crédits sont encore à voter.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de la *préfecture réglementant le classement des chevaux et mulets*. La commission est requise d'émettre de votre une somme de 36 fr. 05.

Une somme de 39 francs est votée pour l'achat de jalousies pour la mairie.

M. le Maire avertit le Conseil qu'une somme de 450 fr. est indispensable pour frais de terrassement.

Pour frais de pavage de la rue Kléber allant de l'Eglise au Petit-Jésus, une somme de 300 fr. est proposée.

M. Delahaye fait remarquer qu'il serait nécessaire de paver auparavant le quartier des Francs.

M. le Maire répond qu'il a reçu la visite d'un propriétaire : quand l'aqueduc sera fait, il sera facile de paver ; mais on ne peut aller plus vite.

M. Delahaye. — Non, puisque la préfecture s'y oppose.

M. le Maire constate que la préfecture a bien agi.

M. Louis Picavet demande qu'on améliore le quartier.

M. le Maire répond qu'on ne peut en ce moment.

La discussion est close.

Il est tenu compte d'améliorations à apporter à la rue Basse.

L'entretien du chemin de la Douile nécessite une somme. [illegible] des frais supplémentaires est de 6.6 fr. 0[illegible]

Le budget additionnel offre un excédent de recettes de [illegible]

Pompiers de famille. — M. le Maire fait connaître des demandes de pompiers présentées sous les drapeaux.

M. Louis Picavet demande qu'on interdise aux gros chargement l'accès de la rue du Petit-Jésus.

M. le Maire donne *un avis favorable au vœu de M. Picavet* quand il sera facile, le pavage se fera.

Service vicinal. — Les totaux des dépenses ordinaires montent à 3879 fr.

M. Louis Picavet réclame un aqueduc au chemin qui conduit au Vert-Bré.

M. le Maire fait remarquer que pers une n'y passe.

M. L. Picavet dit que les ouvriers passent nombreux par cette route. L'aqueduc est défoncé.

M. le Maire. — Ce chemin est un chemin agricole. Bien peu de gens passent par là.

M. Jules Picavet demande aussi que des travaux soient effectués à la route du Petit-Tourcoing.

M. le Maire répond qu'il fera enlever les demolitions qui y sont déposés.

Il dit aussi qu'il n'a jamais admis qu'on fasse des rues tortueuses.

M. le Maire. — C'est l'ancienne administration qui a fait cela, je m'y suis toujours opposé.

Budget primitif pour 1898. — Les recettes ordinaires se montent à 32,410 fr. 50 et les recettes extraordinaires à 15,563 fr. 38 et ce qui ne fait que 47,973 fr. 88. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 37,061 et les dépenses extraordinaires à 9,097 fr. 88. Le total est de 46,758 fr. 88.

A propos d'un subside voté pour une société philanthropique M. Blondeau fait remarquer que la somme est trop minime.

La question de l'hospice est provoquée.

M. Louis Picavet affirme que la commission peut recevoir des dons.

M. le Maire répond que les gens aisés de la commune ne veulent pas faire de dons. Il ajoute qu'il cherche toujours la conciliation et qu'on la lui refuse. Il ne demande pas mieux que MM. les curés lui disent que l'école libre est gratuite.

M. Delahaye. — C'est un petit prétexte. Vous voulez vous courber devant les curés.

M. le Maire. — Ce que je fais, c'est pour les pauvres. Ils ont assez souffert, il est juste que leur existence soit adoucie. C'est ce que j'ai dit à la commission du bureau de bienfaisance.

M. Dubreu fait remarquer que le Conseil n'a rien à dire et que la commission seule a le droit de statuer.

M. le Maire dit ensuite que les 50 francs alloués à la société d'Alsace-Lorraine sont maintenus cette année, mais qu'ils seront supprimés plus tard.

Après l'adoption du budget, M. le Maire répond qu'il s'est occupé d'un vieux exprimé par M. Lordan au sujet de l'éclairage du quartier des Francs.

Il donne lecture d'une lettre de la Compagnie du gaz qui dit être disposée à canaliser les rues Rouget de Lisle, Léon Gambetta et Kléber.

Boîte aux imprimés. — M. le Maire dit que l'administration des Postes croit qu'il n'y a pas lieu de poser une boîte aux imprimés.

M. le Maire se range de cet avis ; car, dit-il, il n'y a, par ici, que les Pères Jésuites qui déposent des imprimés ici et ils ont l'habitude de les déposer au guichet.

M. Louis Picavet fait remarquer que les ouvriers les déposent le matin en ville.

Droits de place. — M. le Maire demande que tous les marchands payent le droit de place.

M. Delahaye demande pourquoi on n'établit pas le droit d'octroi.

La proposition de M. le Maire est adoptée.

Plans de l'école des filles. — M. le Maire dit avoir reçu les nouveaux plans du projet de l'école des filles. Il les a communiqués à l'agent-voyer. Sitôt qu'ils seront termines, le Conseil pourra en prendre connaissance.

M. Delahaye émet le vœu que les commissions se réunissent le soir afin que les conseillers puissent y assister sans être forcés de quitter leur travail.

Cotes irrecouvrables. — Les cotes irrecouvrables se montent à 90 francs.

Aucune autre observation n'étant présentée, M. le Maire lève la séance et déclare la session close.

Peignoirs de bains : GALERIES LILLOISES.
11056—123134

BELGIQUE

A la Chambre. — Jeudi, la discussion a continué sur le projet relatif au rachat de plusieurs concessions de chemin de fer.

M. Renkin continue son discours de la veille en critiquant le taux du rachat et plus particulièrement le rachat du Grand-Central.

L'orateur estime que les conventions avec l'Allemagne et la Hollande sont désastreuses pour l'Etat belge. La dette s'augmente de 225 millions, nécessitant un service d'intérêts annuels de 8 millions de francs. Or, il n'est nullement démontré que les lignes reprises produiront huit millions de francs.

M. Renkin termine en déclarant ne pouvoir donner son approbation à cette convention qui a été conclue d'une manière irrégulière et qui va obérer les finances belges au moment où elles sont indispensables pour l'application des nouvelles lois sociales.

Les architectes français à Bruxelles. — Les membres du Congrès des architectes français qui va se tenir à Lille feront dans la direction de Mons, Charles Garnier, leur président, une excursion en Belgique le 22, 23 et 24 juin. Ils visiteront Tournai, Bruxelles et Anvers.

Reine pieuse. (De notre correspondant de Spa.) — Lundi S. M. la Reine, qui est depuis quelques jours installée à Spa, faisait une promenade en voiture aux environs de la ville. Au village de Solwaster, où il y avait procession, l'equipage royal vint à passer à un endroit où s'élevait un reposoir et où justement la procession était arrêtée.

La royale passante descendit de voiture et alla s'agenouiller sur les marches du autelde prêtre lui donna alors la bénédiction.

La population a été profondément émue par cet édifiant acte de piété de la souveraine.

Pauvre jeune fille ! — Mlle V..., appartenant à une des plus honorables familles de Ham-St-Pierre, s'apprêtait à descendre de son lit lorsque, probablement prise d'une faiblesse, elle tomba la tête en avant : son crâne alla heurter l'angle de marbre de sa table de nuit, et souvent la mort fut immédiate.

Mlle V... devait sous peu, épouser un jeune ingénieur de Braine-le-Comte. Le repas de fiançailles avait eu lieu dimanche.

Terrible orage. — Un enfant tué. — (De notre correspondant de Liége). — La petite ville de Visé, sur la Meuse, au-dessus de Liége, et ses environs, ont été éprouvés terriblement par un orage qui a éclaté mercredi. Il y a eu une averse de de grêlons telle que ceux-ci formaient une couche de plusieurs *centimètres d'épaisseur*.

Dans la commune d'Eysden les cultures ont été vraiment hâchées par les grêlons.

Partout la plupart des fruits ont été abattus. Quantité d'oiseaux et même des lièvraux ont été tués par les grêlons. Les serres de M. le comte de Geloese, bourgmestre d'Eysden, n'ont plus un carreau intact.

Les dégâts sont aussi très grands dans les communes voisines.

A Saint-André, la foudre a tué un petit enfant de 7 ans.

Mont-à-Leux. — *Nomination ecclésiastique.* — Nous apprenons que M. l'abbé H. C. Juwins, anciennement attaché à l'église Saint-Martin, de Poperinghe est nommé vicaire à Mont-à-Leux, en remplacement de M. l'abbé Van-Honacker.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

La fête de nuit de dimanche au Vélodrome Roubaisien

Une nouvelle qui fera plaisir au public à propos de la fête de nuit au Vélodrome Roubaisien, c'est que l'administration a assuré un service spécial d'omnibus et de tramways à l'aller et au retour.

Départ de l'aller à partir de 8 h. 1/4 de la Grand'Place et du retour à partir de 11 heures du Vélodrome pour les omnibus et de la place de Croix pour les tramways.

En vue de la possibilité d'une nuit fraîche, toutes les mesures sont prises pour que le programme très chargé ne subisse aucun retard et que la fête, feu d'artifice compris, soit terminée à 11 heures au plus tard.

***

Cyclistes Amateurs Roubaisiens. — La bicyclette jouée aux dés, *samedi dernier*, a été gagnée par M. Valéry Hienne, facteur à la halle, place du Trichon, avec 39 points.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Dimanche 20 juin, concours sur Chantilly, organisé par l'Avenir du Tilleul, chez M. Delbecque, cabaretier, rue de l'Ommelet. 100 francs prix d'honneur et un régulateur à la première série de 2 pigeons non désignés.

— *Chantilly*, organisé par la fédération roubaisienne, au siège de la société « Le pigeon blanc », établie chez M. Léon Dumez, cabaretier, rue de l'Epeule, 123 francs de prix d'honneur. Un régulateur est offert à l'amateur qui constatera la première série de deux pigeons non designés.

CROIX. — L'Union colombophile de Croix, organise pour le dimanche 20 juin, un concours sur Chantilly, au siège de la société le Franc Voyageur, au café des Champs-Elysées, chez M. Doutreligne, rue de la Gare.

CHOSES ET AUTRES

Un dessinateur, son album sous le bras, se dirige vers la salle des assises.

— Il faut entrer pas, lui dit un gardien féroce, la salle est comble.

— Diable ? je voulais prendre, pour mon journal, la tête de l'accusé...

— Vous venez trop tard : le procureur de la République l'a déjà demandée !

***

Un joli mot d'enfant :

Tandis que sa mère l'habille, Toto lui raconte un joli rêve tout rempli d'anges, qu'il a fait pendant la nuit. Puis, en manière de conclusion :

— Les rêves, n'est-ce pas, maman, que c'est la lanterne magique du Bon Dieu !

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX — Déclarations de naissances du 15 juin.* — Paul Thiefry, rue du Tilleul, 263. — Edmond Coquant, Grande rue, et Lefèvre. — Emilie Willaumez, rue d'Ileua, 7. — Amelia Willaumez, rue d'Ileua, 7, jumelles. — Albert Briot, rue des Longues-Haies, 95. — Toussaint Bruyn, Hôtel-Dieu. — Alfred Planckaert, rue Decrème, 41. — Marie Hespel, rue du Pile. — Germaine Beernaert, rue de l'Ouest, cour Marchal, 9. — Adolphe De Meulenaere, rue Watt, cour SIX, 15. — Emile Vandendeuvel, rue Decrème, 23.

Mariages. — Alfred Nys, 35 ans, échantillonneur, rue Descartes, 65, et Blanche Delneste, 21 ans, sans profession, rue de l'Epeule, 78. — Alphonse Delneste, 25 ans, plombier, rue de l'Epeule, 78, et Marguerite Deuwille, 24 ans, sans profession, rue de l'Epeule, 91.

*Déclar